



DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 204

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU LOT N° 3 DU MARCHE DE FOURNITURE DE CONTENANTS NÉCESSAIRES À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211-2, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

Vu la délibération du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président, dont la prise de toute décision concernant les avenants aux marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial de plus de 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'accord-cadre n°24-362-3 relatif à la fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, et plus particulièrement son lot n°3 relatif à la fourniture de bacs à roulettes pour la collecte des déchets ménagers ;

Considérant la nécessité de pouvoir équiper certains bacs d'un système de verrouillage afin d'éviter leur utilisation par des tiers non autorisés et à prévenir les dépôts indésirables ;

Considérant que le bordereau des prix unitaires ne comporte aucun prix correspondant à cette prestation et qu'il convient, en conséquence, de créer des prix nouveaux par voie d'avenant ;

Considérant que la mise en place de serrure ne modifie ni l'objet du marché, ni ses conditions essentielles de mise en concurrence, ni sa durée ni son montant maximum ;

DECIDONS

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1 au lot 3 du marché de prestations de service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire ayant pour objet la création de prix nouveaux relatifs à la mise en place de serrures sur les bacs roulants.

ARTICLE 2 Le Président est autorisé à signer l'avenant 1 ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.



ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- La Société ESE France SAS.

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès sa plus proche réunion.



Fait à Senlis, le

Signé électroniquement par
Jean-Baptiste LEGRAIS



Le 27 août 2026

Certifié exécutoire compte-tenu :
de la transmission en Sous-préfecture le
de la publication sur le site internet de la CCSSO le

28 AOUT 2026

28 AOUT 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

**AVENANT N°1 à ACCORD-CADRE CONTRAT N°24-362-3 – Fourniture de contenants
nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés**

Lot n°3 – Fourniture de bacs à roulettes pour la collecte des déchets ménagers

**Objet : Création d'un prix nouveau relatif à la fourniture et la pose de serrure à ouverture
gravitaire à clé triangle sur tous volumes de contenants**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
43 Avenue Félix Louat – 60300 SENLIS,
représentée par son Président, dûment habilité,
ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur »,

D'une part,

ET

La société ESE France SAS
dont le siège est situé 42 rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY
représentée par
ci-après dénommée « le titulaire »,

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Par un accord-cadre à bons de commande, numéro de contrat 24-362-3, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a confié au titulaire la fourniture de bacs à roulettes destinés à la collecte des déchets ménagers.

Au cours de l'exécution du marché, il est apparu nécessaire de pouvoir disposer, pour certains usages particuliers, de bacs équipés d'un système de verrouillage destiné notamment à limiter l'utilisation des conteneurs par des tiers non autorisés et à prévenir les dépôts indésirables.

Cette évolution constitue une adaptation fonctionnelle des conteneurs prévus au marché.

Les bacs concernés demeurent conformes aux prescriptions techniques du lot n°3 et conservent les mêmes caractéristiques essentielles, notamment leur destination, leurs volumes et leur conformité aux normes applicables.

Le bordereau des prix unitaires ne comportant aucun prix correspondant à cette prestation, les parties conviennent de créer un prix nouveau.

Le présent avenant ne modifie pas l'objet du marché, ses conditions essentielles de mise en concurrence, sa durée ni son montant maximum.

En conséquence, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT DE L'ACCORD-CADRE

Le présent avenant a pour objet de créer un prix nouveau applicable à la fourniture et la pose de serrure à ouverture gravitaire à clé triangle sur tous volumes de contenants disponibles dans le marché.

Ce prix complète le bordereau des prix unitaires du lot n°3.

ARTICLE 2 – CREATION DU PRIX NOUVEAU

Le prix nouveau figure au bordereau des prix unitaires annexé au présent avenant (annexe n°1), lequel complète le BPU initial du lot n°3.

Il comprend l'ensemble des fournitures, montage et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution de la prestation.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

Le prix nouveau est applicable à compter de la notification du présent avenant.

Il pourra être utilisé dans le cadre des bons de commande émis au titre de l'accord-cadre.

ARTICLE 4 – INCIDENCE FINANCIERE

Le présent avenant ne modifie pas le montant maximum de l'accord-cadre.

Il crée uniquement un prix nouveau susceptible d'être utilisé en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur.

Les prestations correspondantes seront rémunérées dans la limite des bons de commande émis pendant la durée de l'accord-cadre.

ARTICLE 5 – ABSENCE DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE

Les parties constatent que les prestations objet du présent avenant :

- relèvent de l'objet initial du lot n°3 relatif à la fourniture de bacs roulants ;
- constituent une évolution fonctionnelle des équipements déjà prévus au marché ;
- ne modifient ni la nature des prestations confiées au titulaire, ni l'économie générale du contrat ;
- ne remettent pas en cause les conditions initiales de mise en concurrence.

ARTICLE 6 – CLAUSES INCHANGEES

Toutes les autres stipulations de l'accord-cadre demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux.

Alain BATTAGLIA,

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Pour le titulaire

(Signature et cachet)



LOT 3 :
Fourniture de conteneurs roulants
pour la collecte des déchets ménagers

Bordereau des Prix Unitaires
(BPU)

Numéro de poste	Description	Prix unitaire* en € HT
1	Fourniture de conteneurs roulants pour la collecte des déchets ménagers selon les articles 6, 8 et 9 du CCTP	
1.120	Conteneur de 120 litres (empilés par 6)	18,86
1.240	Conteneur de 240 litres (empilés par 6)	25,93
1.340	Conteneur de 340 litres (empilés par 5)	36,29
1.660	Conteneur de 660 litres (empilés par 3)	102,75
2	Puces électroniques : systèmes de transmission de données basse fréquence (125 Mégahertz), norme ISO EN 14803 et de clipsage	1,09
3	Fourniture et livraison de conteneurs roulants chez l'utilisateur suivant article 6.11 du CCTP	
3.120	Conteneur de 120 litres	48,83
3.240	Conteneur de 240 litres	56,71
3.340	Conteneur de 340 litres	68,32
3.660	Conteneur de 660 litres	143,84
4	Fourniture de conteneurs roulants, stockage chez le prestataire et livraison mensuelle à la CCSSO suivant article 6.12 du CCTP	
4.120	Conteneur de 120 litres	27,11
4.240	Conteneur de 240 litres	35,90
4.340	Conteneur de 340 litres	47,92
4.660	Conteneur de 660 litres	131,83
5	Prix nouveau	
5.1	Fourniture et pose de serrure à ouverture gravitaire à clé triangle sur tous volumes	22,33

Taux de TVA applicable

20%

Alain BATTAGLIA

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise